

PETIT MEMO A L'ATTENTION DES CLUBS QUI ORGANISENT DES BREVETS ET DE CEUX QUI VOUDRAIENT EN ORGANISER !

❖ BREVETS RANDONNEURS MONDIAUX (BRM)

Les Brevets Randonneurs Mondiaux se déroulent sous l'égide de l'Audax Club Parisien (ACP). La série des brevets couvre les distances suivantes : 200 – 300 – 400 – 600 – 1000 et tous les quatre ans le Paris-Brest-Paris Randonneur pour lequel il faut avoir réalisé la série qualificative 200 – 300 – 400 et 600.

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet randonneur mondial doivent :

1. Etablir un parcours avant la fin août de l'année qui précède le brevet.
2. Envoyer ce parcours au coordinateur départemental 44 : Philippe LEBESCOND (philippe.lebescond@free.fr) qui se charge de le faire homologuer par l'ACP. Aucun BRM ne peut être validé sans cette homologation du parcours.
3. Commander les cartes de route auprès du coordinateur départemental 44.
4. A l'issue du brevet, le club organisateur doit adresser les cartes de route non utilisées (donc vierges) et les cartes de route remplies au coordinateur départemental 44 pour homologation (Philippe LEBESCOND – 6 rue de la Louisiane – 44120 VERTOU). Seules les cartes de route utilisées seront facturées au club.



Chaque contrôleur doit être porteur de sa carte de route et la faire transporter dans les lieux de contrôle indiqués dans les cases prévues à cet effet avant l'heure de passage effectif.

CONTRÔLES SECRETS

La randonnée a été accomplie en : 06 heures 43 minutes

CLUB PARTICIPANT : VC de Sebastein

N° Département : N° Fédéral du Club : 44 2422

Départ donné de : Sebastein

à : heures : 06

Responsable du Club :

le responsable de la Commission Randonneurs :

Brevet N° 248303

Randonnée de 200 Km à bicyclette
Organisée le 3 mai 2008
par VELO CLUB SEBASTIENNAIS

Contrôlée et Homologuée exclusivement par
AUDAX CLUB PARISIEN
143, rue Saint Maurice - 75011 Paris
Site Internet : www.audax-club-parisien.com

Fondateurs des Brevets de
RANDONNEURS FRANÇAIS 1921
RANDONNEURS EUROPÉENS 1976
RANDONNEURS MONDIAUX 1983

Les cartes de route une fois homologuées seront restituées aux clubs lors de l'AG du CODEP ou par voie postale.

Coût de la carte de route : 0,45 € (prix 2009) + 0,05 € (frais CODEP 44) – homologation gratuite.

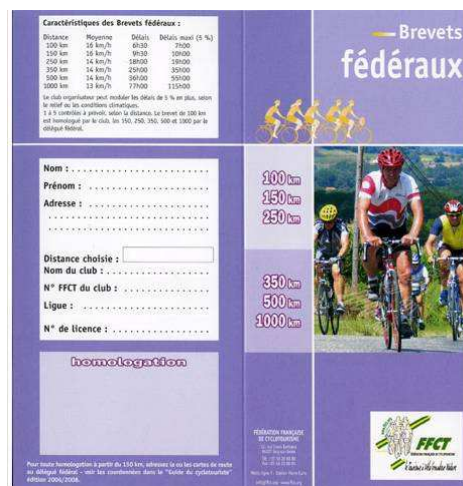
Vous pouvez consulter le règlement des BRM sur le site du CODEP – à la rubrique téléchargement – règlement et organisation des brevets sur : <http://codep.cyclo44.free.fr>

❖ BREVETS FEDERAUX

Les brevets fédéraux se déroulent sous l'égide de la FFCT. La série des brevets couvre les distances suivantes : 100 – 150 – 250 – 350 – 500 - 1000

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet fédéral doivent :

1. Etablir un parcours (ces parcours ne font l'objet d'aucune homologation).
2. Commander les cartes de route auprès de la FFCT (<http://www.ffct.org>).
3. A l'issue du brevet : le brevet de 100 est homologué par le club ; pour les autres distances, le club organisateur doit adresser les cartes de route remplies au responsable fédéral pour homologation.



Caractéristiques des Brevets fédéraux :

Distance	Régime	Début	Début max (5 %)
100 km	16 km/h	6h30	27000
150 km	16 km/h	9h30	39000
250 km	14 km/h	13h00	52000
350 km	14 km/h	17h00	69000
500 km	14 km/h	23h00	93000
1000 km	13 km/h	37h00	150000

Le club organisateur peut modifier les débits de 5 % en plus, selon le choix de ses conditions climatiques.

1 à 3 semaines à l'avance, selon la distance. Le brevet de 100 km est homologué par le club, les 150, 250, 350 et 500 par le comité fédéral.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Distance choisie :
Nom du club :
N° FFCT du club :
Ligue :
N° de licence :

homologation

FFCT
Fédération Française de Cyclotourisme

C'est à la charge du club organisateur de restituer les cartes de route aux participants après homologation par la FFCT.

❖ BREVETS AUDAX

Les brevets audax se déroulent sous l'égide de l'Union des Audax Français (UAF).

La série des brevets couvre les distances suivantes : 100 – 150 – 200 – 300 – 400 – 600 – 1000 et tous les cinq ans le Paris-Brest-Paris audax pour lequel il faut avoir réalisé la série qualificative 200 – 300 et 400.

Les clubs qui souhaitent organiser un brevet audax doivent :

1. Adhérer à l'UAF. Le montant de la cotisation est fixé à 45 € en 2012 (revue trimestrielle comprise).
2. Proposer une ou des dates de brevet par mail à calendrier@audax-uaf.com. Ces dates figureront au calendrier national.
3. Etablir un parcours avant la fin de l'année qui précède le brevet.
4. Envoyer ce parcours au délégué régional des UAF : Jean-Luc TREBERNE (jeanluc.treberne@orange.fr) qui se charge de l'homologuer. Aucun brevet audax ne peut être organisé sans cette homologation du parcours.
5. Commander les cartes de route auprès du délégué régional. Ces cartes sont gratuites.
6. A l'issue du brevet, le club organisateur télécharge l'imprimé d'homologation sur le site de l'UAF : <http://www.audax-uaf.com>. L'imprimé une fois rempli devra être adressé par mail à homologcyclo@audax-uaf.com. Un chèque correspondant au coût des homologations doit être adressé à Michel QUERARD - 19 rue Albert Camus - 14790 Fontaine-Etoupefour : soit 0,65 € par carte de route homologuée.

UNION DES AUDAX FRANÇAIS
C.I.S.P. - 6, avenue Maurice-Ravel - 75012 PARIS

PAYS ORGANISATEUR : FRANCE

CLUB ORGANISATEUR : VELO CLUB SEBASTIENNAIS Engagement N° 30

BREVET AUDAX
Badfahrer fiets Brevetto di

Cyclisme Marche Distance : km **200 KM**

Natation Rame SKI de fond

Date - Datum 20.09.2008

Nom - Name QUEMENER

Prénom - Voornaam

Adresse - Adreschrift 4 rue 44300 ORVAULT

Société - Vereniging Club - Stichting VCS

Cette carte remplie fait de DIPLOME doit être tenue en bon état.

Cachet de l'Organisateur : Verweis taller stempel Stempel organisator Controllo organizzatore

Signature - Unterschrift Handtekening - Firma

Sylvie QUEMENER
200 audax - VCS - 20 sept
VELO CLUB SEBASTIENNAIS
2008.09.2008

Vous pouvez consulter le règlement des brevets audax sur le site de l'UAF :
<http://www.audax-uaf.com/cyclo/telech/pilote.pdf>

Attention : l'homologation des parcours par l'Audax Club Parisien ou par l'Union des Audax Français ne vous dispense en rien de la déclaration dans les préfectures des départements traversés.

Ne négligez pas cette formalité obligatoire pour votre tranquillité en tant que responsable de clubs.

Téléchargez la procédure de déclaration et les formulaires à compléter sur le site – à la rubrique téléchargement (organisation des randonnées)
<http://codep.cyclo44.free.fr>

**Les cyclos apprécient de connaître les parcours avant le brevet.
Cela procède aussi de la sécurité car on hésite moins sur la route, dans les carrefours, les villes... Et moins d'hésitations = moins de risque de chute.
Aussi, n'oubliez pas de transmettre tous vos parcours – même ceux qui ne passent pas nécessairement par le CODEP - au délégué départemental Philippe LEBESCOND qui se chargera de les faire mettre en ligne sur le site.**